



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N°

00081

/ MLA / DPAM du

107 JAN. 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **module 6 « Pêche »** du **brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC)** tenue à Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu la décision n° 1671/MET/DPAM du 21 février 2018 portant ouverture des sessions d'examen des modules 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 11807/MLA/DPAM du 14 novembre 2018 arrêtant la liste des candidats autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **module 6 « Pêche »** du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete les 21 et 22 novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté n° 13361/MLA/DPAM du 12 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) qui s'est déroulée à Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2018/BCPC du 28 décembre 2018 de la commission d'examen pour la délivrance du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) réunie le vendredi 28 décembre 2018.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1
Int. s/c DPAM	13
JOPF	1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) - session d'examen n° 05-2018/BCPC tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) les 21 et 22 novembre 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 6 « pêche »**, tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

Candidat inscrits : 14
Candidat présents : 13
Candidat absent : 1
Candidats admis : 10
Candidats ajournés : 3

NOM	Prénoms
BOUCARD	James, Adrien
FALCHETTO	Jordan, Tia
MOUA	Henri, Patrick
NAPUAUHI	Alfred, Tainoa
TAKAOA	Jean, Teri
TAUPOTINI	Putio, Yann
TEHAHE	Andy, Terii, Hina
TEISSIER-ESTALL	Pascal, Heremoana
TIALETAGI	Isino
TIHOPU	Tamateihoura, Abraham

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 JAN. 2019

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,

La directrice des affaires
Maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

Secrétaire Général du Gouvernement
par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI